



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2011/2012

Nom de l'élève : Prénom :

Nom du père : Nom de la mère :
(Si différent).

Adresse :

Code postal : VILLE :

Date de naissance : Sexe : M F Age :

Téléphone : Portable :

E-mail : @

Nom et N° de tél de la personne à contacter en cas d'urgence :

Génération

Enfant Ado Adulte Senior

Niveau

Eveil (4/6) Initiation (6/7) Débutant Intermédiaire Avancé

Cours

Eveil Classique Hip Hop Handi-Danse
 Initiation Atelier Senior Jazz Méthode Pilates

Justaucorps (obligatoire pour les cours éveil, initiation et classique)

Location (10 €) Cauton (20 €)

Adhésion individuelle

12 € par saison et par personne

L'adhésion à l'Association Génération DANSE est obligatoire et vous permet de bénéficier d'une carte d'adhérent.

Cotisation annuelle

La cotisation annuelle de l'Association Génération DANSE ouvre l'accès à 32 cours de septembre à juin inclus (hors vacances scolaires). Pour les nouveaux élèves, nous proposons 1 cours d'essai GRATUIT

NOMBRE DE COURS HEBDOMADAIRE (par personne ou par famille)	COTISATION ANNUELLE	ECONOMIE ANNUELLE
1 cours	210 € soit 70 € par trimestre	
2 cours	336 € soit 112 € par trimestre	au lieu de 420 €
3 cours	474 € soit 158 € par trimestre	au lieu de 630 €
4 cours	588 € soit 196 € par trimestre	au lieu de 840 €
5 cours	735 € soit 245 € par trimestre	au lieu de 1050 €
Cours particulier	30 €	

Les tarifs sont dégressifs : -20, -25, -30 %

Modalités de paiement

- La cotisation et l'adhésion annuelles sont dues en totalité dès l'inscription
- Le règlement est payable en 1 ou 3 fois par chèque bancaire à l'ordre de « AGDANSE » ou en espèces. (les chèques sont déposés en banque au début de chaque trimestre)
- Les passeports Loisir Jeune, les Chèques Vacances et les Coupons-Sport sont acceptés.

Les inscriptions aux cours de danse sont limitées en nombre d'élèves par cours.
Au delà de ce nombre, les élèves seront inscrits sur une liste d'attente.

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE INSCRIPTION

Cocher chacune des cases pour vous assurer que votre dossier est complet. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

- Cette fiche individuelle d'inscription
- Une photo d'identité
- Le certificat médical obligatoire mentionnant la pratique de la danse
- L'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Date et signature de règlement intérieur de l'Association Génération Danse (au verso)

Le règlement :

- de l'adhésion individuelle
(Merci d'établir un chèque autre que celui de la cotisation)
- de la cotisation annuelle
- de la location du justaucorps accompagné du chèque de caution (pour les cours d'éveil, d'initiation et de danse classique)

Règlement intérieur à signer au verso.

Association Génération DANSE - 24, rue du Buisson 37260 MONTS - Tél. : 06 19 44 04 68

Email : contact@agdanse.fr

Site : www.agdanse.fr

CADRE RESERVE AUX PROFESSEURS

Cours proposé (s)
pour la saison :

.....

Jour (s) :

.....

Horaire (s) :

.....





REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION GENERATION DANSE SAISON 2010/2011

L'inscription à L'Association Génération Danse signifie l'acceptation pleine et entière du présent règlement

ARTICLE 1 : ADHESION/ COTISATION

1. Pour être membre de l'association, il faut avoir acquitté l'adhésion de 12 € par saison et par personne ainsi que la cotisation annuelle.
2. L'admission d'un membre comporte de plein droit par ce dernier, l'adhésion aux statuts et règlement intérieur.
3. L'adhésion à l'Association Génération DANSE est obligatoire et permet de bénéficier d'une carte d'adhérent qui offre les avantages suivants :
 - Information prioritaire des manifestations organisées par l'association (courrier, courriel, site internet)
 - Accès aux stages, aux masters classes et aux spectacles à des tarifs préférentiels
 - Accès aux différentes actions organisées par l'association (location de justaucorps, calendrier photos, tee-shirt, etc...) à des prix avantageux.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE/ASSURANCES

1. Suivant la loi du 10 juillet 1989 sur l'enseignement de la danse, les élèves doivent fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la pratique de la danse. En cas de non remise de ce document, le professeur est en droit de refuser l'entrée de l'élève dans son cours.
2. La responsabilité de l'association n'est engagée que pendant la durée des activités. Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin prévue sauf décharge des parents par courrier remis au professeur ou aux membres de l'association.
3. Les parents des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de le laisser sur le lieu du cours.
4. En cas d'absence prévue du professeur, l'association informera les adhérents par voie d'affichage sur le lieu du cours. Dans la mesure du possible, les élèves non montois seront prévenus par téléphone.
5. En cas d'absence imprévue du professeur 15 minutes après l'horaire normal de l'activité, le cours se trouvera être annulé.
6. Les adhérents doivent prévenir impérativement l'Association en cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES COURS / TENUE

1. La saison comprend 32 cours hors vacances scolaires. En cas de jours fériés, les cours ne sont pas tenus d'être remplacés.
2. La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours. Cependant, occasionnellement, ils peuvent en faire la demande auprès du professeur. Les cours leur seront ouverts la dernière semaine avant Noël.
3. Il est impératif de respecter les horaires du cours afin de ne pas perturber son déroulement.
4. En cas d'absence prolongée de l'élève, (+ de 3 cours consécutifs) pour raisons médicales ou pour arrêt définitif de la danse, les élèves sont priés de bien vouloir prévenir l'association. Pour les élèves mineurs, les parents doivent avertir l'association par courrier.
5. L'arrêt du suivi des cours pour convenance personnelle ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.
6. Le remboursement de la cotisation ne peut être effectué que par décision du bureau. Le montant de l'adhésion reste dû.
7. Tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement des activités ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire à l'association entraîneront la perte de la qualité de membre sur décision du conseil d'administration.
8. Les élèves doivent porter la tenue exigée par le professeur de danse :
 - Pour l'éveil et la danse Classique : collant rose, justaucorps de location, chaussons de danse rose avec élastique ou galon. La coiffure faisant partie de la tenue, les cheveux devront être attachés (chignon pour la danse classique). Les bijoux ne sont pas autorisés (boucles d'oreilles, chaînes, montres...).
 - Pour le Jazz : chaussons de Jazz noir et tenue de danse exigés.
 - Pour le Hip Hop : des baskets à usage réservé aux cours de danse et une tenue de sport sont recommandés.
9. Les élèves ne sont pas admis au cours en tenue de ville.
Le chewing-gum est interdit pendant les cours de danse.

ARTICLE 4 : AUTORISATIONS PARENTALES

1. HOSPITALISATION

Je soussigné (e) , responsable de l'enfant

➤ Autorise l'hospitalisation de mon enfant à la clinique ou à l'hôpital en cas d'urgence, et le faire transporter par le S.A.M.U. ou les pompiers.

2. DROIT A L'IMAGE

➤ J'autorise l'association à utiliser les photographies ou vidéos prises au sein des activités pour un usage public pour la saison 2011 / 2012

3. LOCATION DU JUSTAUCORPS (uniquement pour le classique)

- J'accepte de remettre un chèque de caution d'un montant de 20 euros
- J'accepte l'acquittement de la location pour la saison d'un montant de 10 euros (Merci de faire 2 chèques différents)
- J'accepte l'encaissement du chèque de caution par l'association en cas de remise du justaucorps en mauvais état.

Signature
de l'élève :

Date et signature
des parents :
(pour les élèves mineurs)